



Divorce à Madagascar : inscription dans le registre suisse de l'état civil

Mars 2026

Documents à soumettre

- ☐ Jugement de divorce original avec la mention de l'entrée en force
- ☐ Certificat de non recours
- ☐ Acte de transcription du jugement de divorce
- ☐ Acte de mariage avec mention marginale de la dissolution du mariage
- ☐ Document réglant l'autorité parentale des éventuels enfants communs, si celle-ci n'est pas indiquée dans l'acte de divorce
- ☐ Attestation de domicile ou certificat original de résidence
- ☐ copie d'un document d'identité valable

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être traduits.

Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être légalisés avant d'être remis à la représentation suisse:
Après du Ministère malgache des Affaires Etrangères à Antananarivo

Emoluments

L'inscription du divorce dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.